

# Conditions générales de vente



## §1 Validité des conditions

1. Les fournitures, services et offres de ComBridge AG sont soumis exclusivement à ces termes et conditions générales de vente, même si elles n'ont pas été encore expressément convenues. Avec la commande des marchandises ou de la prestation, ces conditions seront considérées comme ayant été acceptées. Les conditions générales d'achat de l'acheteur sont ainsi contredites.

Les divergences par rapport à ces conditions commerciales seront valables uniquement si elles sont confirmées par écrit par ComBridge AG.

## § 2 Prestations de la société

1. La société ComBridge AG offre du hardware et des prestations de services de toutes sortes dans le domaine des télécommunications, de l'alarme et d'Internet.
2. Lorsque cela sera possible, ComBridge AG informera à temps sur des interruptions éventuelles du fonctionnement pour des applications d'internet.
3. ComBridge peut intégrer des opérateurs tiers et des fournisseurs pour la réalisation du contrat.

## § 3 Offre et conclusion du contrat

1. Les offres de ComBridge AG en forme de liste de prix et annonces sont sans engagement et uniquement à titre indicatif. Les commandes n'engagent ComBridge AG que si elles ont été confirmées par écrit. On fournira des confirmations de commande uniquement si on nous le demande de manière explicite.
2. Les données contenues dans nos documentations de vente (plans, illustrations, dimensions et d'autres prestations) doivent être considérées à titre orientatif et ne constituent pas une garantie quelconque sur les propriétés, sauf si nous nous y sommes engagés sur leur exactitude par écrit.
3. Si un acheteur dépasse sa limite de crédit avec une commande, nous nous désengageons de nos obligations contractuelles.
4. Les commandes à travers de partenaires de ComBridge AG devront être réalisées par écrit ou électroniquement utilisant les formulaires standards prescrits. Le client s'engage à transmettre des données véridiques à ComBridge.

## § 4 Prix

1. Les prix indiqués dans notre confirmation de commande feront autorité. Ils sont fixés pour les marchandises en stock au moment de la commande. Lors de pénuries d'approvisionnement, prévaudra le prix du jour où on a passé la commande.
2. Les prix sont, sauf convention contraire, majorés avec les coûts de transport, excl. 8.0 % de TVA.
3. Les prix pourront être ajustés sans préavis par ComBridge.

## § 5 Délais de livraison et pour les prestations

1. Les dates et délais de livraison sont sans engagement, sauf convention contraire explicite par écrit. La transmission de certains délais et dates de livraison par ComBridge AG est réalisée sous réserve de l'approvisionnement correct et à temps de ComBridge AG à travers ses fournisseurs et fabricants.

## § 6 Retard dans la réception

1. Si l'acheteur refuse la réception de la marchandise, malgré un délai supplémentaire qui lui aurait été accordé, ou exprime son intention de ne pas vouloir réceptionner la marchandise, ComBridge AG pourra refuser d'exécuter le contrat et réclamer une indemnisation pour la non-exécution. ComBridge AG a le droit de réclamer une indemnisation, soit forfaitaire pour un montant correspondant au 25 % prix d'achat convenu, soit de demander au client une compensation pour les dommages effectifs causés par ce dernier.

## § 7 Livraison

1. Les différences dans les quantités visibles devront être communiquées immédiatement après la réception de la marchandise, les différences de quantité cachées devront être communiquées à ComBridge AG et au transporteur(conducteur) par écrit dans les 4 jours suivants de la réception de la marchandise. Les réclamations concernant des dommages, des retards, la perte ou un mauvais emballage devront être communiquées dès la réception de la marchandise.

## § 8 Transfert du risque

1. Le risque est transféré à l'acheteur, dès que l'envoi à été remis à la personne chargée du transport. Si l'envoi prend du retard par des raisons qui ne nous seraient pas imputables ou devient impossible, le risque sera transféré à l'acheteur avec l'avis de la mise à disposition pour l'expédition. Une prise en charge des frais de transport accordée le cas par cas par ComBridge AG n'a aucune influence sur le transfert du risque.

# Conditions générales de vente



## § 9 Garantie

1. La garantie, au prorata des clauses suivantes, est d'un an, sauf convention explicite contraire par écrit.
2. La période de garantie commence à la date de livraison. Si nos instructions de fonctionnement et d'entretien ne sont pas suivies, si on entreprend des modifications, on remplace des pièces ou on utilise des consommables qui ne correspondent pas aux spécifications originales, toute garantie sera annulée, dans la mesure où le défaut serait imputable à d'une des causes citées. Ceci s'applique aussi dans le cas que le défaut soit imputable à une utilisation, dépôt et manipulation non conformes, ou à une intervention externe ainsi qu'à l'ouverture (démontage) de l'appareil.  
Des écarts insignifiants des propriétés des machines assurées ne confèrent aucun droit à une garantie.
3. On exclut toute responsabilité pour une usure normale, ainsi que sur les consommables / accessoires / piles / batteries rechargeables joints.
4. Les droits à une garantie vis-à-vis de ComBridge AG appartient uniquement à l'acheteur direct et ne sont pas transférables.
5. ComBridge et ses fournisseurs ne garantissent pour les prestations de service, ni le fonctionnement ininterrompu sans incidences, ni le service sans incidences à un moment donné. La garantie pour les interruptions pendant le service qui serviraient spécialement au dépannage, à l'entretien ou à l'introduction de nouvelles technologies, est ainsi exclue.
6. ComBridge n'assume aucune garantie pour l'intégralité des données sauvegardées ou qui ont été transmises à travers son système ou par Internet. On exclut toute garantie pour la divulgation par erreur ainsi que la corruption ou effacement des données qui auraient été envoyées ou reçues à travers son système ou qu'y auraient été sauvegardées.
7. ComBridge n'assume particulièrement aucune garantie pour des dommages infligés aux clients en raison d'une mauvaise utilisation de la connexion (incluant des virus) par des tiers.
8. On exclut explicitement, sous réserve de dispositions légales obligatoires plus contraignantes concernant la responsabilité, toute responsabilité sur une certaine réussite technique ou économique, pour des dommages indirects, tels que perte de bénéfices, réclamations réalisées par des tiers ainsi que pour des dommages consécutifs en raison d'arrêts de la production, pertes de données et la responsabilité pour négligence légère.

9. ComBridge et ses fournisseurs se réservent dans tous les cas le droit de réaliser des demandes d'indemnisation vis-à-vis des utilisateurs pour des infractions (en particulier en raison d'un trafic criminel de données, un usage abusif de données et de piratage) sur le réseau ou l'infrastructure du fournisseur de services Internet.

## § 10 Retours

1. ComBridge AG exige lors de retours que la pièce défectueuse ou l'appareil lui soient réexpédiés ou livrés pour sa réparation avec le formulaire de réparation dûment rempli, ainsi qu'avec une copie de la facture qui a été livrée avec la marchandise. Les coûts d'envoi seront assumés par le client. On n'appliquera aucune nouvelle période de garantie en raison du remplacement de pièces, de composants (modules) ou d'appareils complets. La garantie se limite exclusivement à la réparation ou au remplacement des articles endommagés livrés. Le client devra faire en sorte, lors de l'expédition des appareils à réparer, que les données qui se trouvent à son intérieur soient sauvegardées dans des copies, car on pourrait les perdre lors des travaux de réparation.

## § 11 Résiliation et expiration du lien contractuel

1. La durée minimale, le délai de résiliation et la date de résiliation sont déterminées par le type de contrat qui a été signé avec ComBridge ou avec ses fournisseurs.
2. Si la résiliation a lieu avant l'expiration de la durée minimale convenue ou à une date non convenue, le remboursement du montant / de la taxe pro rata temporis sera exclue et tombera au profit de ComBridge AG.
3. Les résiliations devront être réalisées dans les délais et par lettre recommandée.
4. En cas d'une résiliation à travers le client avant la mise en service du produit/prestation, le client sera redevable vis-à-vis du fournisseur de tous les frais encourus à cet égard.
5. Si ComBridge ou ses fournisseurs résilient le contrat sans préavis, en particulier parce que le client aurait agi en violant le droit et le contrat, ce dernier sera redevable envers le fournisseur de tous les frais encourus à cet égard.

## § 11 Réserve de propriété

1. La marchandise livrée reste la propriété de ComBridge AG jusqu'à son règlement complet.
2. Le hardware mis à disposition du client pour le bon fonctionnement des prestations

# Conditions générales de vente



reste la propriété de ComBridge ou de ses fournisseurs.

## § 12 Paiement

1. Les factures devront être réglées conformément à l'accord passé ponctuellement, soit contre remboursement, en espèces ou dans un délai de 30 jours net, sauf accord contraire. La livraison a lieu en port dû, c'est-à-dire à la charge de l'acheteur par colis postal, expédition ou avec son propre véhicule, sauf convention contraire explicite.
2. On considérera qu'un paiement a eu lieu quand on peut disposer du montant. Les chèques seront acceptés uniquement sous réserve de validité et ne seront validés qu'après leur encaissement définitif.
3. Si le client est en retard de paiement, nous serons autorisés à partir de la date butoir à appliquer des intérêts de 10%. Pendant la durée du retard, ComBridge AG aura à tout moment le droit de résilier son contrat, de réclamer la marchandise et de demander des dommages et intérêts pour la caducité du contrat.
4. Toutes les créances seront immédiatement exigibles si le client se trouve en défaut de paiement, ne respecte pas fautivement d'autres obligations importantes du contrat ou si on découvre des circonstances pouvant affaiblir la solvabilité du client, en particulier en raison d'une cessation de paiements, litispendance d'une procédure de redressement ou de faillite. Dans ce cas, nous serons en droit de refuser toute livraison en cours ou de la réaliser uniquement contre un versement anticipé ou contre des garanties solides de paiement.
5. Lors d'un retard de paiement, ComBridge aura le droit d'interrompre immédiatement les services. Pour la nouvelle mise en place des services on facturera une montant forfaitaire minimal de 75,00 francs suisses.

## § 13 Droits et obligations du client

1. L'utilisateur a le droit de présenter par Internet ses produits, prestations de services et autres offres selon le contrat choisi. Il est entièrement responsable du contenu et de sa présentation et doit s'abstenir d'envoyer des mailings en masse ou de violer autrement les principes d'un bon usage. L'utilisateur s'engage à respecter les règles étiques et généralement acceptées du travail sur le Web. Il est entièrement responsable du contenu et prendra en charge les coûts éventuels pour la société ComBridge découlant de sa présentation. L'utilisateur devra s'assurer que son utilisation du Web s'effectue dans le cadre de la loi en vigueur. Il s'engage à observer et respecter les accords internationaux, en particulier ceux concernant la protection de données, copyrights, secrets commerciaux, droits de marque, concurrence loyale et domaines connexes, ainsi

qu'à ne diffuser aucun contenu ou prestation de services qui enfreignent le bon goût, les bonnes manières et coutumes ou qui contiendraient un contenu douteux. Ceci est valable spécialement pour la diffusion, le renvoi ou la mise à disposition de liens pour la diffusion de pornographie, incitation à la violence ou criminalité, discrimination de toute nature ou d'autres contenus autrement offensants. La société ComBridge AG n'est nullement obligée de vérifier les contenus des offres de ses clients. La société ComBridge AG se réserve le droit, lors qu'elle prend connaissance d'un cas justifié, de résilier sans préavis le contrat et de déconnecter immédiatement l'accès au Web; restent sous réserve les demandes d'indemnisation, ainsi que la possibilité d'entreprendre des actions en justice et poursuites pénales.

2. On ne devra pas diffuser ou accéder, à travers la connexion du client, notamment aux informations suivantes avec un contenu illégal :
  - Des jeux illégaux; en particulier dans le sens de la loi sur les loteries;
  - Des informations qui violeraient les droits d'auteur, des lois de protection similaires ou des droits sur des biens immatériels;
  - Des images (représentations) violentes (StGB 135)
  - Des écrits, représentations et photographies à caractère pornographique (StGB 197);
  - Incitation à la violence (StGB 259);
  - Des contenus racistes ou discriminatoires (StGB 261bis);
3. Si un client a connaissance de telles informations illégales, il est dans l'obligation de le communiquer à ComBridge. La société ComBridge devra entreprendre si cela est possible, les démarches d'éclaircissement et entreprendre les mesures nécessaires et plausibles.
4. La sous-location à des tiers des prestations de services connexes chez ComBridge est autorisée exclusivement avec l'accord préalable de ComBridge. En cas de violation, ComBridge AG se réserve la possibilité de résilier sans préavis le contrat ou de faire valoir ses droits d'indemnisation correspondants.
5. Le client est responsable des son propre matériel et logiciels (incluant les programmes et la configuration de l'ordinateur). ComBridge AG n'assumera aucune garantie si l'accès au Web n'est pas possible sur tous les appareils (terminaux). En cas d'interférences qui demanderaient des mesures sur le site du client et si la défaillance ne peut être réglée autrement, le client sera dans l'obligation d'adapter son installation à ses propres frais ou de cesser avec son exploitation. En cas contraire, ComBridge ou ses fournisseurs auront le droit de couper unilatéralement la connexion.

# Conditions générales de vente



6. Le client est responsable d'entreprendre les mesures de sécurité nécessaires afin de garantir un flux de données sécurisé. Il est responsable vis-à-vis de ComBridge et de ses fournisseurs de l'utilisation de son compte. Les mots de passe et les identifiants ne devront pas être communiqués à des tiers. Si cela, par contre, a eu lieu à travers ou à la demande de l'utilisateur, le titulaire du compte sera responsable des éventuelles conséquences. Le client sera responsable, en particulier, du respect des limites d'âge requises pour un accès au Web.
7. L'utilisateur devra s'assurer que son utilisation d'Internet se situe dans le cadre du droit suisse et international en vigueur. Cela inclut aussi et en particulier, en plus du droit pénale, la protection des données et la législation d'application, le droit d'auteur et les droits connexes.
8. Le client a l'obligation de communiquer dans les plus brefs délais les éventuelles modifications de son adresse privée dans lesquelles les service d'Internet et de voix de ComBridge ont été utilisés.  
Les partenaires de ComBridge devront faire en sorte que les clients finaux soient informés sur tous les droits et devoirs relatifs à l'utilisation des services d'hébergement, d'Internet et de services de voix de ComBridge.
9. Les frais à payer à l'avance se basent sur le correspondant contrat du client signé individuellement avec la société ComBridge ou avec son fournisseur.

## § 14 Limitation de responsabilité

1. Des demandes de responsabilité basées sur l'impossibilité de livrer la prestation, sur la violation du contrat, par culpa in contrahendo et en raison d'un agissement illicite, sont exclues tant par ComBridge AG, comme aussi contre ses agents d'exécution, à moins qu'il ne s'agisse d'un acte prémédité ou d'une négligence grave. Concernant les dommages consécutifs résultant de l'utilisation nous récusons toute responsabilité.
2. Les demandes de responsabilité pour les dommages à des personnes et édifices contre ComBridge AG, ainsi que contre ses agents exécuteurs, sont exclues.

## § 15 Droits d'auteur / Garantie sur les logiciels

1. Si le logiciel fait partie du volume de livraison, celui-ci sera cédé à l'acheteur pour une revente unique ou pour son usage personnel, c'est-à-dire qu'il ne doit en aucun cas le copier ou le confier à d'autres pour son utilisation. Le logiciel est libéré/dispensé de toutes les clauses de garantie figurant sur des formulaires. On appliquera exclusivement les dispositions du contrat de licence du fabricant.

## § 16 Protection des données

1. ComBridge AG est autorisée à traiter les données sur le vendeur relatives au rapport commercial ou liées à celui-ci, indépendamment de si celles-ci proviennent directement de l'acheteur ou d'un tiers, au sens de la loi fédérale sur la protection des données.
2. Les données personnelles du client seront traitées de manière confidentielle et ne seront pas transmises à des tiers.

## § 17 Modifications des CGV

1. La version légalement contraignante des CGV est publiée par Internet à l'adresse [www.combridge.ch](http://www.combridge.ch). Il est de la responsabilité du client de se renseigner sur les CGV actuelles. Avec l'entrée en vigueur des amendements, les CGV seront considérées comme ayant été acceptées. La société ComBridge AG se réserve le droit de modifier à tout moment ses prix, ses prestations de services et ses CGV.

## § 18 Tribunal compétent

1. St. Gallen est le for juridique exclusif pour tous les litiges directs ou indirects résultant du rapport contractuel. ComBridge pourra aussi, en cas de litige, choisir le for juridique des fournisseurs tiers. Le rapport juridique est soumis au droit suisse.

St. Gallen, 30 septembre 2010